

# **DEUXIEME FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME**

Cité des congrès de Nantes

10-13 juillet 2006

## **L'IMPACT DE L'INTEGRATION SOUS-REGIONALE SUR L'ACCES A L'ALIMENTATION DES POPULATIONS VULNERABLES AU MALI**

Par Ousmane Oumarou SIDIBE

E : mail : [ousmane\\_o\\_sidibe@yahoo.fr](mailto:ousmane_o_sidibe@yahoo.fr)

# TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	iii
1. INTRODUCTION .....	1
2. L'IMPACT DES POLITIQUES DE LIBERALISATION ET DE REGIONALISATION DU MARCHÉ CEREALIER SUR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE .....	3
Tableau I : Evolution de la production de céréales de 1984/85 à 2005/2006.....	3
Tableau II. Evolution du cheptel de 1999 à 2005.....	4
3. L'IMPACT DES POLITIQUES DE LIBERALISATION ET DE REGIONALISATION DU MARCHÉ CEREALIER SUR LA DISPONIBILITE DES ALIMENTS .....	5
Tableau III : Bilan céréalier ex-post du Mali de 1994/95 à 1998/99 (en tonnes).....	5
Tableau IV : Disponibilités des céréales par Kg/habitant/ an .....	6
Tableau V : Disponibilité nette en céréales en Kg/tête/an (moyenne 86-96 sur la base de la production locale) par région.....	7
4. LES EFFETS DES POLITIQUES DE LIBERALISATION ET DE REGIONALISATION DU MARCHÉ CEREALIER SUR L'ACCESSIBILITE DES ALIMENTS .....	8
4.1. Une augmentation tendancielle des prix à la consommation.....	8
Tableau VI : Evolution des prix de céréales de 1998 à 2006.....	8
4.2 .Situation des producteurs.....	10
Tableau VII : Appréciation du niveau de revenu par producteur.....	11
Tableau VIII : Ventilation des périodes de vente des produits selon les zones et les types d'exploitation.....	12
4.3. Situation des groupes vulnérables.....	12
5. LES STRATEGIES DE SURVIE DES GROUPES VULNERABLES .....	13
CONCLUSION .....	15
BIBLIOGRAPHIE.....	17

## SIGLES ET ABREVIATIONS

CEDEAO	:	Communauté Economique de l'Afrique de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	:	Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel
CPS	:	Cellule de Planification et des Statistiques
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
CSSA	:	Cadre Stratégique de Sécurité Alimentaire au Sahel
DNPIA	:	Direction Nationale des productions industrielles et animales
IER	:	Institut d'Economie Rurale
MA	:	Ministère de l'Agriculture
MDR	:	Ministère du Développement Rural
OHADA	:	Organisation pour l'Harmonisation du droit des affaires en Afrique
OMA	:	Observatoire des Marchés Agricoles
ON	:	Office du Niger
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OPAM	:	Office des Produits agricoles du Mali
PRMC	:	Programme de Restructuration du Marché Céréalière
SAP	:	Système d'Alerte Précoce
SIM	:	Système d'Information des Marchés
SNSA	:	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
UEMOA	:	Union Monétaire ouest africaine

## 1. INTRODUCTION :

Au Mali, jusqu' à la fin des années 70, les politiques de sécurité alimentaire étaient orientées d'une part vers l'autoconsommation familiale ou communautaire à cause sans doute de la prédominance démographique des populations rurales agricoles (environ 80%) , et d'autre part vers les importations de riz pour les populations urbaines.

Pendant ces années, en dehors de la grande sécheresse de 1973, on peut affirmer que globalement les populations rurales arrivaient à satisfaire plus ou moins leurs besoins alimentaires de base avec certes des difficultés pendant les périodes dites de soudures notamment dans les zones agro-écologiques difficiles des régions du Nord.

Le faible mouvement de céréales entre les zones de production et les villes, ainsi que les pays voisins dans le cadre d'une économie fortement encadrée, garantissait une disponibilité relative de céréales dans les campagnes à des prix abordables pour les petits producteurs et autres populations vivant à proximité des zones de production.

En revanche dans les villes la situation se présentait différemment.

L'encadrement du marché céréalier à travers le monopole accordé à l'OPAM dans la commercialisation des produits agricoles a généré des pénuries quasi permanentes dans les villes, alimentant du coup une spéculation sur les principales céréales de consommation (riz, mil) avec un effet certain sur les prix au niveau du marché parallèle. Le fait même d'accorder à l'OPAM le monopole pour l'achat des surplus agricoles à un prix fixé unilatéralement par le gouvernement s'est révélé être une contrainte majeure pour les producteurs, qui ont été ainsi poussés à se limiter à la production de leur seule autoconsommation.

A partir des années 80, cette situation va évoluer sous l'effet de plusieurs facteurs :

Le poids croissant d'une population urbaine, politiquement active, dont le pouvoir d'achat s'est progressivement érodé, et qui satisfait difficilement ses besoins alimentaires dès lors que la crise économique a progressivement anéanti les capacités de l'Etat à subventionner les importations de riz en croissance continue ;

Le poids insupportable en devises au niveau de la sous-région des importations de produits alimentaires notamment à cause des habitudes alimentaires de plus en plus orientées vers le riz et d'autres produits importés ;

La conclusion de Programmes d'ajustements structurels par la plupart des pays de la sous-région, faisant une grande au libéralisme économique notamment la libéralisation du marché céréalier en ce qui concerne le Mali ;

Le renforcement de l'intégration sous-régionale, notamment la volonté de créer un marché sous-régional des céréales, comme réponse aux crises céréalières à la suite des grandes sécheresses qu'a connues le Sahel à partir de 1973.

C'est donc dans un tel contexte que le Mali a adopté en 1982 une politique de sécurité alimentaire qui visait les objectifs suivants :

- La fourniture à la population d'une ration équilibrée et suffisante au moindre coût en organisant les circuits alimentaires de telle sorte que le coût final soit le moins élevé possible ;
- La sécurisation des revenus agricoles afin d'inciter les paysans à produire davantage ;
- La promotion de l'épargne rurale en vue de promouvoir le développement ;
- une contribution à l'amélioration de la balance commerciale par le biais des produits agricoles et alimentaires ;
- Une amélioration du budget d'Etat telles que les allocations des ressources soient faites dans les secteurs où elles auront des effets multiplicateurs.

Les objectifs de cette politique nationale de sécurité alimentaire portent donc clairement la marque des Programmes d'ajustement structurel plus orientés en fait vers la recherche de la croissance économique et la promotion des exportations que la satisfaction des besoins des populations notamment les plus pauvres, quand bien même cet objectif n'étant pas ignoré.

Parallèlement, les réformes engagées par le Gouvernement dans le cadre de ses engagements avec les institutions internationales portaient largement sur la libéralisation des prix des céréales, la suppression des subventions sur les prix à la consommation du riz, et l'assouplissement des conditions pour le commerce extérieur.

Par ailleurs, ces réformes s'opéraient à un moment où, la politique d'intégration économique sous-régionale a été renforcée dans le cadre des organisations telles que le CILSS, l'UEMOA, et la CEDEAO notamment avec l'entrée en vigueur des actes uniformes de l'OHADA en Janvier 1998, et la mise en application du Tarif Extérieur Commun avec les autres pays membres de l'UEMOA à compter de Janvier 2000.

Cette ouverture à un marché potentiel de 220 millions de personnes a été perçue à juste titre par les autorités maliennes et les opérateurs économiques comme une opportunité de valoriser l'important potentiel agricole du pays et sa compétitivité dans des produits comme le riz, le bétail-viande, et les produits maraîchers.

Les effets conjugués de ces différentes politiques ont eu un impact incontestable sur la croissance de la production céréalière, mais des conséquences inattendues sur les prix et donc l'accessibilité de la nourriture pour de larges couches de la population malienne.

## 2. LES EFFETS DES POLITIQUES DE LIBERALISATION ET DE REGIONALISATION DU MARCHÉ CÉRÉALIER SUR LA PRODUCTION ALIMENTAIRE :

Tableau I : Evolution de la production de céréales de 1984/85 à 2005/2006

Production (tonne)	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Mali
1984/1985	76 761	241 923	386 099	301 566	99 902	15 409	2 402	1 124 062
1985/1986	117 123	303 759	484 491	552 725	205 612	31 739	28 810	1 724 259
1986/1987	63 308	289 313	491 503	623 606	199 053	50 477	9 884	1 727 144
1987/1988	206 306	250 421	394 906	409 559	321 518	24 587	31 596	1 638 893
1988/1989	184 417	380 145	431 012	669 176	411 545	93 428	27 222	2 195 945
1989/1990	164 570	372 898	535 673	675 627	239 071	135 620	32 951	2 156 410
1990/1991	63 877	248 323	475 982	648 767	260 716	58 861	14 693	1 771 219
1991/1992	143 426	379 125	475 533	972 942	345 963	77 754	19 367	2 414 110
1992/1993	198 381	217 388	383 573	592 904	321 142	75 844	20 020	1 809 252
1993/1994	192 362	402 575	503 909	763 061	288 923	61 726	15 312	2 227 868
1994/1995	244 176	382 891	588 752	785 095	359 521	85 400	11 516	2 457 351
1995/1996	224 641	371 649	541 494	679 174	308 624	54 616	8 669	2 188 867
1996/1997	168 366	349 020	483 156	752 050	356 908	98 416	11 325	2 219 241
1997/1998	163 111	373 448	565 766	694 379	266 029	52 199	22 227	2 137 159
1998/1999	197 503	495 394	517 446	780 911	454 802	81 089	20 761	2 547 906
1999/2000	272 663	436 171	859 911	757 491	419 778	129 104	18 484	2 893 600
2000/2001	139 282	390 408	453 887	778 815	448 075	67 161	32 449	2 310 077
2001/2002	155 551	304 803	472 759	807 861	611 415	160 471	71 056	2 583 916
2002/2003	224 509	427 327	636 636	823 706	270 522	103 292	32 245	2 518 237
2003/2004	297 296	438 303	731 847	1 079 378	684 638	133 237	44 544	3 409 243
2004/2005	252 319	513 610	670 942	940 919	377 364	60 231	29 517	2 844 902
2005/2006	266 802	615 699	821 174	1 107 225	392 523	137 417	57 788	3 398 628

Source : CPS-MA

Il apparaît à travers ce tableau que la production de céréales a connu une progression régulière avec des baisses au cours de certaines années dues aux sécheresses essentiellement. Elle a en effet triplé en 22 ans. On s'accorde généralement à expliquer cette évolution par l'ouverture des marchés.

**Tableau II : Evolution du cheptel de 1999 à 2005**

<b>Année</b>	<b>Bovins</b>	<b>Ovins</b>	<b>Caprins</b>	<b>Equins</b>	<b>Asins</b>	<b>Camelins</b>	<b>Porcins</b>
1998	6239750	6292400	8932350	149500	665770	415088	65200
1999	6426943	6607020	9378968	164734	680350	466932	65917
2000	6619751	6937371	9847916	181520	695250	525252	66642
2001	6818343	7284240	10340312	200017	710476	590856	67375
2002	7022894	7648452	10857327	220399	726035	664654	68116
2003	7233580	8030874	11400194	242858	741936	747670	68866
2004	7450588	8432418	11970203	267605	758184	841054	69623
2005	7532000	8408000	12000000	265000	919000	674000	69000

Source : Rapport annuel DNPIA 2005

Le cheptel a également connu une évolution régulière quoique moins spectaculaire que les céréales.

### 3. LES EFFETS DES POLITIQUES DE LIBERALISATION ET DE REGIONALISATION DU MARCHE CERELIER SUR LA DISPONIBILITE DES ALIMENTS

Tableau III : Bilan céréaliier ex-post du Mali de 1994/95 à 1998/99  
(en tonnes)

	1994/95	1995/96	1996/1997	1997/98	1998/1999
<b>Population</b>	9 072 219	9 072 000	9 249 000	9 436 000	10 006 000
<b>Production brute</b>	2 457 300	2 188 900	2 219 200	2 137 600	2 524 100
dont paddy	469 100	476 100	627 400	575 700	427 300
<b>Production disponible</b>	1 981 250	1 751 500	1 742 700	1 685 100	1 987 900
<b>Stock initial</b>	106 610	241 200	177 300	205 800	138 400
Paysans	47 830	195 500	135 700	106 200	107 000
Autres	58 780	45 700	41 600	99 600	31 400
<b>Importations (Blé, Riz)</b>	59 700	103 500	109 100	96 700	84 800
Commerciales	46 100	99 900	97 000	84 300	80 000
Aides alimentaires	13 600	3 600	12 100	12 400	4 800
<b>Total:Ressources/Emplois</b>	2 147 560	2 096 200	2 029 100	1 987 600	2 211 100
<b>Exportations</b>	66 000	9 600	18 500	31 100	55 000
<b>Autres utilisations</b>	-	-	-	-	-
<b>Stock final</b>	241 180	177 300	205 800	138 400	-
Paysans	195 500	135 700	106 200	107 000	-
Autres	45 680	41 600	99 600	31 400	-
<b>Consommation apparente</b>					
totale (tonnes)	1 906 380	1 918 900	1 823 300	1 849 200	2 211 100
Par habitant (kg)	210	212	197	196	221
<b>Normes de consommation :</b> (kg/hbt/an.)	202	202	202	202	202

**Source :** CILSS/DIAPER

Le tableau 3 donne le bilan céréaliier ex-post de 1994/95 à 1998/99 en faisant ressortir l'évolution de la production, des exportations, ainsi que importations de céréales.

Un des objectifs recherchés par la politique de sécurité alimentaire étant de contribuer à l'équilibre de la balance agricole, les exportations sont vues comme moyen d'acquérir des devises pour l'importation des denrées non produites localement.

Pour les céréales, il s'agit surtout du riz et des mils/sorgho exportées dans la sous région. . Les statistiques en la matière sont parcellaires et incomplètes en raison principalement du fait que de nombreux exportateurs travaillent dans le secteur informel, mais aussi du fait que dépendant des variations de la demande sur les marchés aux différentes périodes de l'années, il y a de nombreux mouvements d'exportation, de réimportation et de réexportation notamment dans les zones frontalières.

On avance à titre indicatif le chiffre de 35 000 tonnes pour les exportations de céréales sèches (mil, sorgho, maïs) au cours de la campagne 1999-2000 (CPS/MDR octobre 2000). Ce chiffre est considéré comme reflétant la moyenne annuelle des exportations qui transitent par les circuits officiels.

De 1996/1999 à 2000, le Mali a importé en moyenne par an 90 760 tonnes de céréales dont 81 460 tonnes d'importations commerciales et 9 300 tonnes de dons sous forme de blé. L'importation commerciale de riz est d'environ 52 000 tonnes annuellement.

Le même tableau fait apparaître une augmentation de la consommation de riz, qui est passée de 34 Kg/personne/an en 1988-89 à 44 Kg/personne/an en 1998-99 (comparaison entre les résultats de l'Enquête Budget/Consommation 1988-89 et les bilans céréaliers ex-post).

**Tableau IV : Disponibilités des céréales par Kg/habitant/ an**

<b>Céréales</b>	<b>1994/95</b>	<b>1995/96</b>	<b>1996/97</b>	<b>1997/98</b>	<b>1998/99</b>
Céréales totales (kg)	218	193	198	186	199
Mil/Sorgho/Maïs	157	160	147	140	155
Riz	32	33	42	38	43

**Source : CILSS/DIAPER**

Pour la période 1994-1999 les productions ont donné une disponibilité moyenne de 199 kg/hbt/an de céréales totales, dont 152 kg de mil/sorgho/maïs et 38 kg de riz/ht/an.

Les besoins ont été couverts par des importations, surtout de riz et de blé. En partant des normes de consommation officielle (202 kg toutes céréales et 34 kg pour le riz) les besoins ont été couverts sur toute la période par la production nationale à 98,5 % pour toutes les céréales.

Cependant, il existe une forte disparité régionale en matière de production céréalière (tableau 4), avec des régions/zones le plus souvent excédentaires (Ségou, Sikasso, Koulikoro) et des régions/zones en situation de déficit chronique par rapport aux besoins (Kidal, Tombouctou, Gao, Mopti) .

**Tableau V : Disponibilité nette en céréales en Kg/tête/an (moyenne 86-96 sur la base de la production locale) par région.**

Région	Disponibilité en céréales
Kayes	103,5
Koulikoro	180,6
Sikasso	247,9
Ségou	297,7
Mopti	63,0
Tombouctou	77,3
Gao	27,4
Moyenne Mali	166,8

**Source** : Coulibaly. B.S et Berthé. A CPS/MDR. 2000

La quantité moyenne de céréales consommées par an et par personne pour l'ensemble du pays est de 202 kg et représente 73 % de la ration alimentaire. La consommation est supérieure à la moyenne nationale dans les régions de Koulikoro (233,4 kg), Sikasso (221,3 kg) et Mopti (227,0 kg) ; par contre elle est la plus faible à Bamako (137,8 kg) (DNSI, EBC 1988/1989).

La consommation alimentaire moyenne par personne et par an varie également selon le milieu : les céréales constituent 76,1% de la ration en milieu rural et 60,5 % en milieu urbain. La ration céréalière comporte le mil ( 42,0% ), le sorgho ( 26,5% ), le riz (16,7%), le maïs ( 13,3% ), le blé ( 0,8% ) et le fonio ( 0,7 % ).

#### 4. LES EFFETS DES POLITIQUES DE LIBERALISATION ET DE REGIONALISATION DU MARCHE CEREALIER SUR L'ACCESSIBILITE DES ALIMENTS

##### 4.1. Une augmentation tendancielle des prix à la consommation :

Tableau VI : Evolution des prix de céréales de 1998 à 2006 :

P = Prix au producteur Ex PMIL= Prix au producteur du mil

C = Prix au consommateur Ex CMIL= Prix au consommateur du mil

ANNEE	PMIL	CMIL	PSORG	CSORG	PMAIS	CMAIS	PPADDY	CPADDY	PRIZLOC	CRIZLOC	PETBL	CETBL	PETR	CETR	CBBIMP	CRM40IMP
1998	79	154	76	141	65	122	99	134	171	254	150	261	167	268	275	271
1999	71	130	86	130	67	122	115	137	199	262	171	247	158	252	278	272
2000	52	106	53	100	48	98	116	118	195	252	184	216	127	239	279	272
2001	103	156	91	145	79	140	125	149	201	260	206	252	165	249	279	275
2002	135	194	134	192	110	175	130	135	206	269	205	268	204	269	286	274
2003	111	178	96	165	77	143	121	145	194	256	222	268	213	271	280	251
2004	62	118	59	108	54	104	110	117	194	254	179	239	139	261	301	260
2005	131	197	122	185	102	168	139	156	232	292	211	286	211	298	302	280
2006	107	165	95	146	89	141	134	148	222	281	241	287	202	303	294	281

Source : OMA

PMIL = Prix au Producteur du Mil

CMIL = Prix au Consommateur du Mil

PSORG = Prix au Producteur du Sorgho

CSORG = Prix au Consommateur du Sorgho

PMAIS = Prix au Producteur du Maïs

CMAIS = Prix au Consommateur du Maïs

CETR = Prix au Consommateur Etuvé Rouge

PPADDY = Prix au Producteur du Paddy

CPADDY = Prix au Consommateur du Paddy

PRIZLOC = Prix au Producteur du Riz Local

CRIZLOC = Prix au Consommateur du Riz Local

PETBL = Prix au Producteur Etuvé Blanc

CETBL = Prix au Consommateur Etuvé Blanc

PETR = Prix au Producteur Etuvé Rouge

Dans les faits, toutes les études montrent que le premier objectif lié à la satisfaction des besoins nutritionnels des populations à moindre coût est loin d'avoir été atteint pour la simple raison qu'il a été largement occulté par les autres objectifs liés à des considérations économiques.(Dione,1990, Dione 1996, Mariko, Sanogo, Chohin, 1996).

La libéralisation du marché céréalier au Mali d'abord, ensuite au niveau des pays membres de l'Union monétaire ouest Africaine (UEMOA), puis de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a certes permis d'augmenter la production. Mais, cette croissance de la production n'a pas permis, contrairement à l'objectif visé, de baisser les prix. On constate plutôt une harmonisation des prix des produits agricoles au niveau de l'ensemble de la sous-région, du fait du marché unique, mais cela se fait par un relèvement des prix dans les pays producteurs de céréales à bas revenus comme le Mali, et la baisse des prix dans les régions consommatrices telles que la côte d'Ivoire qui profitent ainsi de l'ouverture des marchés et de la levée des barrières tarifaires.

Ceci a été vérifié par des comparaisons de variations régulières des prix aux consommateurs à celles des prix aux producteurs pour les principales céréales. Ce phénomène a été amplifié par une intensification des flux des principales céréales (riz, mil) échangées dans la sous-région à partir de la dévaluation (Dione, 1995).

Le différentiel de prix qui existait entre les marchés des zones productrices de céréales du Sahel (Mali, Burkina Faso et Niger pour le mil) et essentiellement la zone Office du Niger et la vallée du fleuve au Mali pour le riz d'une part et les grandes zones limitrophes consommatrices (Nigeria, Bénin et Mauritanie pour le mil), surtout Sénégal et Mauritanie pour le riz, s'est progressivement régulé par une intégration des marchés.

Ce phénomène est particulièrement vrai pour la viande produite au Mali dont le prix a fortement augmenté sur les marchés maliens alors qu'il s'est stabilisé en Côte d'Ivoire qui fonctionne comme un aspirateur pour les exportations maliennes de bétail.

De plus, les dysfonctionnements importants du marché céréalier (collusion entre commerçants, mauvaise information) constituent un autre facteur d'augmentation des prix au consommateur sans que cela ne soit d'ailleurs toujours répercuté au niveau du paysan producteur, la différence étant accaparée par des intermédiaires.

Dans un marché parfait, l'arbitrage spatial est supposé rendre transparent les déficits et les surplus régionaux. Cependant, deux conditions doivent être réunies: la concurrence doit être parfaite et les coûts de transaction ne doivent pas être trop élevés.

Ces conditions ne sont pas remplies au niveau de la structure du marché céréalier dans la sous région où l'information reste imparfaite, et la concurrence dans la chaîne de commercialisation déficiente.

Le transfert des céréales des régions excédentaires vers les régions déficitaires engendrent des coûts de commercialisation. Ces coûts sont: les coûts de transport, les coûts de stockage, les coûts de capital et des pertes, les coûts de personnel et les coûts de services (sacherie, taxes de marché, patente...etc.).

L'importance des coûts de commercialisation constitue une barrière d'entrée pour une grande partie des commerçants et qui les empêche de participer au commerce surtout de longue distance.

Les paysans qui sont face à des coûts de transaction élevés recevront des prix bas bord champ et, conséquemment, la possibilité pour ces paysans de produire le bien à un prix compétitif décroît.

#### **4.2 .Situation des producteurs**

Si la production agricole a enregistré une croissance continue au cours des deux dernières décennies, cette performance n'a pas eu un impact significatif sur les conditions de vie des populations rurales, en dehors des zones CMDT et Office du Niger.

En effet, si 74% des producteurs de trois grandes zones de production (Ségou, office du Niger, Seno et CMDT) estiment que leurs revenus se sont améliorés depuis le désengagement de l'Etat, en revanche 26% des autres producteurs, -en fait les plus nombreux-, pensent le contraire comme cela ressort du tableau 7 ci dessous.

**Tableau VII : Appréciation du niveau de revenu par producteur**

<b>Zone et type d'exploitation<sup>1</sup></b>	<b>Revenus améliorés</b>	<b>Revenu non améliorés</b>
Ségou		
A	71%	29%
B	83%	17%
C	50%	50%
Moyenne	71%	29%
Office du Niger		
A	83%	17%
B	67%	33%
C	100%	
Moyenne	82%	18%
Seno		
A	100%	
B	100%	
C	67%	33%
Moyenne	83%	17%
CMDT		
A	80%	20%
B	56%	44%
C	50%	50%
Moyenne	62%	37%

Source : enquête de terrain IER-LARES

On constate que les producteurs du Seno, zone auparavant peu relié au marché avant les réformes sont parmi ceux qui déclarent avoir amélioré leurs revenus.

En revanche, les producteurs qui ont déclaré que leurs revenus n'ont pas connu d'amélioration des suites des politiques de libéralisation relèvent de la catégorie de producteurs sous équipés (Zone CMDT), malgré une expérience en culture attelée, ou disposant de petites exploitations (moins de 4 ha de riz à l'O.N) ou qui pour des besoins pressants de liquidité sont amenés à vendre leurs récoltes sans attendre des périodes favorables comme il ressort du tableau 8 ci dessous.

<sup>1</sup> Notes.

° Zone CMDT :

- ° type A : exploitation bien équipée disposant d'au moins deux unités d'attelages et d'un noyau de troupeau de bovins.
- ° Type B : exploitation moyennement équipée disposant d'une seule unité d'attelage et sans troupeau
- ° Type C : exploitation qui dispose d'une unité d'attelage incomplète mais ayant une expérience en culture attelée.

° Zone Office du Niger :

- Type A : grande exploitation (plus de 10ha de riz)
- Type B : exploitation moyenne (4 à 10 ha de riz)
- Type C : petite exploitation (moins de 4 ha de riz)

**Tableau VIII : Ventilation des périodes de vente des produits selon les zones et les types d'exploitation**

Zone	Type d'exploitation	Juste après récolte	Pré - soudure	Soudure
Ségou	A	29%	14%	57%
	B	50%	17%	33%
	C	33%	33%	33%
Moyenne		37%	19%	44%
Office du Niger	A	33%		67%
	B	83%	17%	
	C	100%		
Moyenne		71%	6%	23%
Seno	A	50%		50%
	B	33%	67%	
	C	75%	25%	
Moyenne		56%	33%	11%
CMDT	A		20%	80%
	B	33%	44%	22%
	C	50%		50%
Moyenne		25%	31%	44%

Source : enquête de terrain IER-LARES

Donc, comme le montre le tableau ci-dessus, contrairement aux grands exploitants (A,B) c'est l'incapacité des petits producteurs à retarder la mise en marché des céréales qui les empêchent d'obtenir des prix élevés, de ce fait d'améliorer leurs revenus.

#### **4.3. Situation des groupes vulnérables :**

En réalité, le niveau des revenus de larges couches des populations urbaines et rurales limite leur capacité de consommer les denrées nécessaires pour couvrir leurs besoins de 2 450 kcal par jour et les besoins en protéines, oligo-éléments et vitamines. Le problème principal n'est plus la disponibilité en céréales mais l'accessibilité de celles-ci pour les populations les plus démunies.

Les données statistiques sur le nombre de personnes concernées ne sont pas fiables, mais leur identification est possible à partir d'un ensemble de critères basés sur les activités économiques.

Les groupes vulnérables se rencontrent dans tous les secteurs d'activités socio-économiques.

Parmi les personnes vulnérables des villes, on peut recenser les groupes suivants :

- Petits agriculteurs et éleveurs ruinés par la sécheresse ou un faible accès aux moyens de production et réfugiés dans les centres urbains ;
- femmes divorcées et filles mères ;
- petits fonctionnaires et autres travailleurs à faible revenu ;

- différents ménages vulnérables pour des causes diverses. (situation de handicap, isolement social, chômage).
- Victimes des licenciements économiques et de départs volontaires à la retraite.

Il s'agit donc surtout des personnes travaillant dans le secteur informel. Les personnes travaillant dans le secteur informel sont en effet plus que jamais exposées à des risques sociaux majeurs. Leur très faible capacité contributive renforce leur indigence du fait de leur exclusion de toute protection sociale organisée.

Or, s'il est un fait en effet qui a marqué l'histoire récente des villes africaines, c'est l'éclosion des pratiques relevant de l'économie informelle. La structure de l'emploi s'est en effet considérablement transformée par un déplacement des dynamiques d'emploi du secteur formel vers le secteur informel qui est ainsi devenue l'éponge de la main-d'œuvre urbaine.

En zone rurale, les groupes vulnérables sont essentiellement ceux fragilisés par les faibles niveaux de récolte générés par leur système de production:

- petits pêcheurs et éleveurs reconvertis dans d'autres métiers non maîtrisés,
- agriculteurs utilisant des systèmes de production rudimentaires avec de faibles rendements;
- agriculteurs ayant un accès limité à des terres de culture.

## **5. LES STRATEGIES DE SURVIE DES GROUPES VULNERABLES :**

Depuis les grandes sécheresses qu'a connues le pays au cours de ces dernières décennies en particulier celles de 1973-1974 et de 1984-1985, le Gouvernement a mis en place un système permanent de surveillance nutritionnelle dans les régions à risques. Cette surveillance est basée sur le système d'alerte précoce (SAP) créé en 1986 qui vise les objectifs suivants :

- identifier les zones et populations menacées par une crise alimentaire ;
- estimer la nature et la durée de la crise alimentaire ;
- estimer les besoins des populations concernées.

Ce mécanisme basé sur la collecte permanente de données sur la situation alimentaire et nutritionnelle et leur diffusion large et rapide permet au gouvernement de disposer d'informations fiables pour prévenir les famines en procédant au réapprovisionnement des marchés dans les zones concernées à travers le stock national de sécurité et au besoin à des distributions gratuites au bénéfice des populations les plus démunies.

En fait, le SAP ne permet pas un accès digne et durable à l'alimentation pour les populations les plus vulnérables notamment celles vivant dans les zones périurbaines qui ne bénéficient pas de distributions gratuites de céréales.

En réalité, les populations exposées à la fin sont amenées à développer leurs propres stratégies de survie.

La stratégie d'allongement des ressources qui consiste en une diminution de la consommation alimentaire pendant la période de pénurie fait partie des stratégies de réaction des ménages vulnérables. Elle a été décrite chez les Bozo du Mali par Siri Damman (Damman 1997). Elle a relevé que les variations saisonnières des captures entraînent un affaiblissement du régime alimentaire pendant la période la moins favorable (juillet à septembre). Pendant cette période, les pêcheurs sont amenés à épuiser l'excédent de la bonne saison des captures (saison froide).

De la même façon, on constate aussi une diminution de la qualité de l'alimentation chez les éleveurs pendant la saison sèche où les animaux offrent moins de lait en raison du dépérissement des pâturages. Il est établi que s'agissant des pêcheurs comme des éleveurs, les vulnérabilités saisonnières mettent en cause la capacité de ces groupes à maintenir un droit d'accès stable à l'alimentation avec des conséquences parfois dramatiques pour les ménages les plus fragiles. Ces ménages vulnérables doivent souvent vendre des objets précieux, voire des outils de travail, voire même dans des cas extrêmes une partie de leurs terres pour se nourrir dans des situations de grande pénurie s'ils ne sont pas secourus. Dans ces conditions, ils perdent durablement leur droit d'accès à l'alimentation. (Damman 1997)

La pratique d'une agriculture d'appoint apparaît également comme une autre stratégie de survie qui permet aux éleveurs de se nourrir des céréales récoltées pendant une certaine période de l'année.

Enfin, plusieurs études ont montré que dans un contexte de difficultés économiques, il y'avait une propension des personnes disposant d'un revenu au sein de la famille à privilégier la consommation individuelle de nourriture en dehors de la famille et donc au détriment de l'alimentation des autres membres de la famille ne disposant pas de revenus notamment les femmes et les enfants (Etudes PRISAS-Institut du Sahel 1997).

Dans les villes comme Bamako, la consommation individuelle d'aliments hors domicile se généralise à tous les âges et chez toutes les couches sociales. L'ingestion de ces compléments alimentaires représenterait 18 à 20% des besoins en énergie (Ag Bendeck et al 1997).

## CONCLUSION

Au total, on peut dire que la politique de sécurité alimentaire basée sur la libéralisation et la régionalisation du marché a relativement profité aux grands producteurs, mais elle n'a pas eu les résultats escomptés pour les petits agriculteurs et les petits salariés et autres travailleurs du secteur informel des villes.

Il ne s'agit certes pas de revenir sur la libéralisation du marché céréalier et sur l'intégration régionale qui ont stimulé la production.

Il s'agit en revanche de revoir les circuits de commercialisation pour les rationaliser de manière à diminuer la part des intermédiaires qui alourdissent les prix au consommateur de manière anormalement élevée (Dembélé, Nango et Staatz, 1989), mais surtout d'aborder la question de l'accès à la nourriture sous l'angle du droit à l'alimentation.

Par ailleurs, force est de constater qu'au Mali même les filets traditionnels de protection sociale sont en voie d'affaiblissement et de ce fait jouent de moins en moins le rôle d'amortisseur social pour les plus pauvres.

Or, les ressources allouées à l'aide sociale et aux secours en faveur des groupes vulnérables sont dérisoires, éparpillées et manquent de lisibilité en raison de l'absence de transparence et d'efficience dans leur gestion.

De même, les textes législatifs et réglementaires pris en faveur de ces groupes sensibles sont épars, inéquitables parfois obsolètes, ou tout simplement non appliqués.

Dans un tel contexte, comment construire un nouveau contrat social imposant des obligations réciproques aux familles, aux communautés, aux collectivités locales, à la société civile et à l'Etat pour garantir l'accès effectif des plus pauvres à la nourriture ?

Tout citoyen a droit à une protection sociale, telle que consacrée par la Constitution du Mali et les traités et conventions auxquels le Mali a souscrit. L'exercice plein et entier de leur droit nécessite que les risques majeurs de leur existence soient collectivement pris en charge.

Il faut en effet briser le cercle vicieux « risques sociaux - pauvreté » par la mise en place d'un ensemble de dispositifs de protection sociale efficaces au profit des personnes vivant dans la grande précarité.

Quels efforts donc de concertation entre les acteurs pour rénover les approches et moyens d'action ?

La Politique de décentralisation mise en œuvre à la suite de l'avènement de la démocratie permet de responsabiliser les communautés quand il s'agit d'identifier leurs problèmes, de fixer des priorités et de mobiliser les populations autour de celles-ci.

Elle offre en effet aux institutions locales touchées des opportunités d'une collaboration plus efficace, notamment en matière de diagnostic, de prise de décision et de réactions locales.

Désormais, l'identification des familles les plus démunies, et la meilleure manière de les assister en respectant leur dignité, tout ceci peut être facilité en responsabilisant les élus locaux qui ont une meilleure connaissance des réalités locales et qui sont aptes à dialoguer avec les populations.

Même doté de peu de ressources, un Etat ne peut laisser l'accès à l'alimentation géré par les seules bonnes volontés et autres mécanismes d'assistance. Il faut donc mettre en place un cadre légal et réglementaire cohérent à travers un mécanisme participatif permettant l'adhésion des populations.

Or, les dispositions du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels tout comme les autres normes internationales relatives aux droits de l'homme auxquelles le Mali a souscrit devraient s'appliquer pleinement dans le droit interne national.

La ratification du Pacte par le Mali crée pour lui des obligations claires vis à vis de ses citoyens même si le Pacte ne définit pas lui-même les modalités de sa propre application au droit national, ces modalités étant du ressort des Etats. Les autorités maliennes ont la possibilité d'incorporer les dispositions (ou certaines) du Pacte dans le droit national pour donner effet au droit à l'Alimentation.

## BIBLIOGRAPHIE

- Ba S O , Cissé B, et Diallo S, « Stratégies développées par les producteurs pour assurer l'approvisionnement interne et externe en produits animaux », Rapport d'Etudes collaboratives, PRISAS. Bamako : Ministère du Développement Rural et l'Environnement, IER, juin 1995.
- Bendeck MA, Chauliac M, Carles C, Diarra M (1995) Carence en Vitamine A et Consommation alimentaire chez les Enfants de 6 à 84 mois en Milieu rural malien. Santé. 5(2) :73-83
- CALKINS Peter (1988).- La sécurité alimentaire : premières démarches dans un jeu difficile, série conférence n°6, Centre Sahel, 21 pages.
- Chauliac M, Rapport de Consultation au Mali 16 avril - 5 mai 1995 sur l'Analyse de la Situation Alimentaire et Nutritionnelle des Enfants et des Femmes au Mali : Recommandations pour les Orientations des Programmes, UNICEF, Mai 1995
- Hostington M. et Bnyak S, Politique agricole et son rapport avec la politique alimentaire dans les pays africains au sud du Sahara, Documentation de base, volume I et II.,IDE. World Bank, 1985.
- D'Agostino Victoire and Shelly Sundberg, Minimizing Household Vulnerability to food Shortages in Rural Mali, Mars 1992.
- DEMBELE, N. Nango ; STAATZ, John M. (1989).- Impact des échanges régionaux de céréales sur la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest.- O.C.D.E., Club du Sahel, 10 pages.
- Dioné Josué : Sécurité alimentaire et filières agricoles en Afrique de l'Ouest : Enjeux et perspectives quatre ans après la dévaluation du franc CFA, INSAH, 1998
- Dioné Josué. « Atelier Régional Impact de la Dévaluation du franc CFA sur les Revenus et la Sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest (Bamako, 26-30 juin 1995) : Synthèse des Résultats ». Document de travail n°95-09/PRISAS. Bamako : PRISAS/INSAH, Août 1995
- Dioné Josué (1996). « Contraintes à l'investissement pour la productivité et la compétitivité des systèmes agricoles et alimentaires en Afrique de l'Ouest : questions trans-filières et trans-nationales. PRISAS.
- Dioné Josué. « Elargissement des Espaces d'Echanges et Stabilisation des Marchés Alimentaires au Sahel ». Document de travail N°.DT 90/03/PRISA, Septembre 1990.
- Dioné Josué. « Elargissement des Espaces Régionaux d'Echanges et Stabilisation des Marchés Alimentaires au Sahel » in l'avenir de l'Agriculture dans les Pays du Sahel : Actes du XIème Séminaire d'Economie Rurale, édité par le CIRAD, pp. 133-140. Montpellier, 1991.
- Dioné Josué. « Libéralisation des Economies et des Echanges et Sécurité Alimentaire au Sahel ». Document de travail N°. DT 90-02/PRISAS, juin 1990.

- Dioné Josué. « Libéralisation des Marchés céréaliers : Synthèse des Résultats des Etudes et Implications pour les Politiques Alimentaires et de Développement Agricole au Mali ». Document de Recherche : Note de Synthèse N°DS 91-01/PRISAS, Juin 1991.
- Dioné Josué, James Tefft, Mbaye Yade, Bakary Kanté et Anne Chohin (1996). « Ajustement Structurel, Politique Economique et Sécurité Alimentaire au Sahel. » Contribution au Forum International du 20<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Institut du Sahel. PRISAS
- Dioné Josué (1996). « Contraintes à l'investissement pour la productivité et la compétitivité des systèmes agricoles alimentaires en Afrique de l'Ouest : Questions trans-filières et trans-nationales. PRISAS.
- Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée : Evolution du taux d'alphabétisation des femmes par région sur les cinq dernières années. DNFLA, 1997.
- Dubois, Jean-Luc. Que dire des évolutions macroéconomiques de la pauvreté et des inégalités en Afrique Subsaharienne ? Quelques éléments de réflexion sur la base des rares observations disponibles, ORSTOM, 1998
- Eide A, Eide WB, Oshaug A (1991) Food Security and the Right to Food in international Law and Development. Transnational Law and Contemporary Problems 1(2): 416-467.
- Eide A (1999) La réalisation des droits économiques, sociaux et culturels: le droit à une alimentation suffisante et le droit d'être à l'abri de la faim, Commission des droits de l'homme du conseil économique des Nations Unies, E/CN.4/Sub.2/1999/12, 28 juin 1999.
- Enquête malienne de Conjoncture Economique et Sociale 1994 (EMCES-1994) : Résultats, Commissariat au Plan. Bamako.
- Etude de la prévalence de la malnutrition des connaissances et habitudes des populations en matière de nutrition, santé des enfants et des femmes dans la région de Koulikoro et le District de Bamako., DSFC. Bamako 1990.
- Etude des Contraintes à la Scolarisation des Filles au Mali, Ministère de l'Education de Base. Bamako, Novembre 1994.
- Etudes des Lois et Textes Discriminatoires à l'Egard de la Femme et de l'Enfant au Mali, CADEF. Janvier-septembre 1994.
- GAGNON Gérard (1987). – La fin d'une utopie pour un système réaliste de stabilisation des revenus des producteurs céréaliers au Sahel et de sécurité alimentaire croissante, O.C.D.E., C.I.L.S.S., 42 pages.
- GAGNON Gérard (1989). – Le projet de restructuration du marché céréalier au Mali de janvier 1984 à juin 1987 : une vue de l'intérieur. – Série Conférence n°16, Centre Sahel, 25 pages.
- GHERSI, Gérard (1988). – Perspectives et stratégies céréalières au Sahel : les leçons de Mindelo, série conférence n°4, Centre Sah el, 33 pages.
- Giraudy François , Niang Mamadou. , Revenus paysans en zone Mali-Sud : Première Partie : Revenus et dépenses des individus et des exploitations. CMDT, 1994.
- Giraudy F , Ouattara K , Niang M , Macrae J, Revenus paysans en zone Mali-Sud : Deuxième Partie : comptes d'exploitation paysans et impact de la dévaluation ; annexes. CMDT, 1994.
- Institut du Sahel, Sécurité Alimentaire et filières agricoles en Afrique de l'Ouest : Enjeux et perspectives quatre ans après la dévaluation du franc CFA : Filière bovine. INSAH, 1998.

- KONARE K D, Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale 1994 (EMCES-1994) : Thème 7 : Situation des Femmes, Commissariat au Plan. Bamako.
- Kergna, A. et Koné.I (1996) « Impact de la dévaluation du F. CFA sur la compétitivité de la filière pomme de terre au Mali. » Ecofil/IER/PRISAS
- Koné Y F , Kamaté M , Diarra D, Koné H, Dembélé O, La pauvreté au Mali perceptions, réalités et perspectives (analyse qualitative). PNUD, 1997.
- Keita B et Garon N, Etude sur les Droits de l'Enfant au Mali, Aide à l'Enfance Canada. Bamako, décembre 1993.
- Kone. VM, Sidibe K, Maiga A, Sidibe K, Identification des associations féminines ou tontines pour le problème de malnutrition sur le quartier de Bankoni, Bamako, Août 1991.
- Koné S , Koné Y , Sanogo O et Kanté B (1996). « Effets de la dévaluation du franc CFA sur la filière bétail/viande au Mali. » Ecofil/IERA/PRISA.
- Laraba Illy (1996). « Analyse de l'effet de la dévaluation sur la filière du Haricot vert au Burkina Faso ». I NERA/PRISAS
- LECAILLON J , MORRISSON C (1986). – Politiques économiques et performances agricoles, le cas du Mali 1960-1983. – O.C.D.E., Paris, 165 pages
- L'enquête Budget - consommation (EBC) au Mali de 1988/89 ;
- L'enquête malienne de conjoncture économique et sociale (EMCES) de 1994 ;
- L'enquête sur les dépenses des ménages de la ville de Bamako de 1996
- Lowdermilk Melanee, The Characteristics and determinants of Food Consumption of Poor Households in Urban Mali, Unpublished PHD thesis, Tufts University, 199.
- Mali- Evaluation des conditions de vie, Document of World Bank, 1993.
- Magassa Mamadou, Etude sur les Revenus et les Dépenses de l'Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale 1994 (EMCES-1994) ,Commissariat au Plan. Bamako.
- Martella, A et Diarra T, Etude sur la pauvreté urbaine à Bamako, non publié, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, et Banque Mondiale, Février 1993.
- Martella, Anna and Maurizia Tovo, Rural Poverty Appraisal in Mali, Unpublished, World Bank, April 1993.
- Macro International Inc. 1996. Nutrition of infants and young children in Mali : findings from the 1995/96 Mali DHS Survey. Calverton, Maryland : Macro International.
- Maïga Younoussa. « Analyse de la demande des céréales en milieu urbain au Mali : le cas de la vieille de Bamako ». Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> Cycle. Abidjan : CIRES/Université Nationale de Côte d'Ivoire, 1995.
- Mariko, D ; Sanogo O et Chohin A (1996). « Coût de production du riz paddy et revenus des producteurs deux ans après la dévaluation ». IER/ECOFIL/PRISAS ;
- Meftah L, Rapport de Consultation sur l'Iodation du Sel au Mali du 13 au 26 mars 1993.UNICEF/Bamako. Avril 1993.
- Labonne M, Les causes internes du déficit alimentaires en Afrique de l'Ouest, INRA 1984.
- Ministre du Développement Rural et de l'environnement (MDRE). 1997. Sur les chemins de la sécurité alimentaire pour tous les Maliens. Bamako, Mali.
- MONDOT-BERNARD J ; LABONNE, M (1982). Satisfaction des besoins alimentaires : le cas du Mali en l'an 2 000. O.C.D.E., Paris, 215 pages.

- MONDOT-B. J; MONJOUR L, KARAM M (1980), Satisfaction du besoin alimentaire et développement agricole au Mali, tome II. – O.C.D.E., Paris, 91 pages
- MONDOT B J, Satisfaction du besoin alimentaire et développement agricole au Mali, Tome1. Résultats d'enquête de consommation alimentaire, OCDE 1980.
- Charmes, Jacques, Possibilités de mise en place d'un système de mesure et de suivi des indicateurs sociaux au Mali pour les années 90, Nations unies, Bureau of statistics, Mai 1991.
- Plan d'Action pour la Promotion des Femmes, Commissariat à la Promotion des Femmes. Bamako, Janvier 1996.
- Plan d'Action National sur l'Alimentation et la Nutrition, 1995-1999,
- Ministère de la Santé, de la Solidarité et des Personnes Agées. Bamako, Juin 1995.
- Perkins AL (1994) Evaluation of vitamin A deficiency in the Yelimane Circle of Mali, West Africa, Trop. Doct. 24 (2) : 70-2
- Prisas "Atelier Régional Impact de la Dévaluation du Franc CFA sur les Revenus et la Sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest (Bamako, 26-30 juin 1995) : Compte-Rendu ». Bamako : PRISAS/INSAH, Juillet 1995.
- Profil de la pauvreté au Mali, DNSI, 1993.
- Rapport National sur la Situation des Femmes au Mali. Rapport préparé par la IV<sup>è</sup> Conférence Mondiale sur les Femmes: Lutte pour l'Egalité, le Développement et la Paix., Commissariat à la Promotion des Femmes. Bamako, Novembre 1994.
- Reardon Thomas et Valerie K. Méthodes d'analyse de l'impact de la dévaluation du franc CFA sur le Revenu Réel des ménages » Guide Méthodologique, PRISAS, Décembre 1994, Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique, Bamako, Mars 1996.
- Sangaré M, Sow B, et Maïga T., « Effets du Développement des Echanges commerciaux du Bétail et de la Viande sur l'Accessibilité des Populations à la Viande ». Rapport d'Etudes Collaboratives, PRISAS. Bamako : Ministère du développement Rural et de l'Environnement, OMBEVI, juin 1995.
- Résultats de l'Enquête sur l'Enfance handicapée, déshéritée et abandonnée au Mali.
- Ministère des Finances, de l'Economie et du Plan. Bamako, 1992.
- Résolutions Générale de l'Atelier sur la Codification d'un Droit de l'Enfant en harmonie avec la Convention Relative au Droits de l'Enfant, juin 1993, Ministère de la Justice, Bamako
- Roger Beatrice Lorgeand Melanee Lowdermi , Price Policy and Food consumption in Urban Mali, Food Policy, December 1992.
- Save the Children-UK, Bulletin Suivi Alimentaire Delta-Seno:Projet Information Alimentaire, Stratégies d'adaptation contre l'insécurité alimentaire, various issues, 1991 et 1992.
- Staaz John M, Victoire C, D'Agostino, Shelly Sundberg, Measuring Food security in Africa: conceptual, Empirical and Policy issues, American Journal of Agricultural Economics, Vol.72, No. 5, December 1990.
- Situation de la faim au Mali, SERNES, 1994.
- Staaz, John M., Lawrence M Rubey, Philip N Steffen, Shelly Sundberg, The Scope of Targeted Consumer Food Subsidies in Mali, Food Security in Africa Cooperative Agreement, Department of Agricultural Economics, Michigan State University, November 1989.

- Sundberg Shelly, An overview of Food Consumption and Nutrition Situation in Mali, USAID/Mali, March 1988.
- Sijim J (1992) Food Security and Policy Interventions in Mali. Tiberger Institute, Erasmus University, Amsterdam.
- Sundberg S (1998) An Overview of the Food Consumption and Nutrition Situation in Mali, World Bank, Washington.
- Toulmin C (1986) Access to food, Dry Season Strategies and Household Size amongst the Bambara of Central Mali, .IDS Bulletin, 17 (3) :58-66.
- Ziegler Jean, Le droit à l'Alimentation, Conseil économique et social des Nations Unies, E/CN.4/2001/53, 7 février 2001.